Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le 03/04/2026
ID : 080-218001576-20260401-DL2_01AVRIL2026-DE

Indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués.

Conseil Municipal du 1er Avril 2026

Tableau récapitulatif

(art. L 2123-23, 24 et 24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Bénéficiaires	Maire (de 3 500 à 9 999 habitants) % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et montant mensuel brut	Adjoints (de 3 500 à 9 999 habitants) % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et montant mensuel brut	Conseillers municipaux délégués (L.2123-24-1 III.) % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et montant mensuel brut
- M. TELLIEZ Stéphane	58,3 % (2396,56 €)		
- Mme LEGRAND Severine - M. BAYOUMI Najib - Mme AUGUSTE Ariane - M. ACCART Laurent - Mme BRUXELLE Laurence - M. CARPENTIER Robert		23,32 % (958,57 €) 23,32 % (958,57 €) 23,32 % (958,57 €) 23,32 % (958,57 €) 23,32 % (958,57 €) 23,32 % (958,57 €)	
- Mme WESTLAND Juliette - Mme TOUTAIN Juliette - M. TOSOLINI Franck - M. BASTARD Gilles - Mme LELIEVRE Véronique - M. MORTEL Jean-Marc - M. SENECHAL Pascal			6% (246,63 €) 6% (246,63 €) 6% (246,63 €) 6% (246,63 €) 6% (246,63 €) 6% (246,63 €) 6% (246,63 €)

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le 03/04/2026
ID : 080-218001576-20260401-DL2_01AVRIL2026-DE